



---

**Signature de la convention de partenariat Ville  
d'Angers – CCAS et l'association Le temps pour toiT**



## Sommaire

Le temps pour toiT	P 03
L’habitat partagé intergénérationnel et solidaire	P 05
L’habitat partagé intergénérationnel à Angers	P 08
Angers, Ville amie des aînés	P 09

### Contacts Presse :

Le temps pour toiT

- Marielle HAMARD / 06 99 73 14 82/ [marielle.hamard@letempspourtoit.fr](mailto:marielle.hamard@letempspourtoit.fr)
- Maud ROBIANRD /06 99 73 14 82 /[maud.robinard@letempspourtoit.fr](mailto:maud.robinard@letempspourtoit.fr)

Ville d’Angers :

- Corine BUSSON-BENHAMMOU / 02 41 05 40 33 - 06 12 52 64 98 /  
[corine.busson-benhammou@ville.angers.fr](mailto:corine.busson-benhammou@ville.angers.fr)

# L'Association

Création en 2005, par Hélène Launay et Nicole Rochier

Le temps pour toiT est une association reconnue d'intérêt général depuis 2005, Implanté à Nantes (siège social) et à Angers (2007).

Depuis sa création l'association est dans une dynamique de projet qui lui permet aujourd'hui d'être l'une des plus importantes associations d'habitat partagé en France.

L'habitat partagé intergénérationnel poursuit son développement et *Le temps pour toiT* est en première ligne avec de nouveaux projets, vers de nouveaux publics, sur de nouveaux territoires.

**L'enjeu pour ces prochaines années est l'implantation durable de l'habitat intergénérationnel dans les habitudes des professionnels et du public, que ce soit pour aider au maintien à domicile ou simplement éviter la solitude, aussi bien celle des hébergés que celle des hébergeurs...**

**En 2012 l'association a pu répondre à des demandes de plus en plus complexes du côté des hébergeurs, nécessitant un accompagnement accru et une proximité importante avec les hébergés.**

D'autres besoins existent auxquels *Le temps pour toiT* se doit de répondre :

- **des besoins d'hébergement de courte durée, ou sur des périodes d'alternance** : l'apprentissage, les stages, concernent de plus en plus les jeunes et les adultes qui entrent en formation.

Mais comment se loger à moindre coût loin de son lieu de vie, pour une période courte, ou pour quelques semaines réparties dans l'année ?

- **des besoins de maintien à domicile dans le parc social**, dans les quartiers prioritaires où vivent des personnes âgées, avec les mêmes besoins qu'ailleurs en terme de sécurité, de bien vivre au domicile.

- **des besoins de maintien à domicile aussi dans les zones éloignées des centres urbains**, en campagne ou dans des communes rurales.

**Ces projets occuperont les deux années à venir de l'association.** Ils nécessitent des créations d'emploi pérennes et l'implication forte des partenaires locaux, élus, professionnels du secteur médical et social, entreprises, organismes et centres de formation.

**L'habitat partagé, vers une reconnaissance ministérielle**

**L'association est membre du Réseau LIS** réunissant une dizaine d'associations d'habitat intergénérationnel sur toute la France. Ce réseau s'est constitué en association depuis mars 2013.

***Le temps pour toiT* en assure la Vice Présidence et héberge le siège du réseau.**

Michèle Delaunay, ministre déléguée chargée des personnes âgées et de l'autonomie, a reçu le Réseau LIS le 2 juillet dernier et à annoncé le démarrage de travaux interministériels qui devront donner un statut à cette forme particulière d'habitat. Un groupe de travail s'est réuni le 3 octobre dernier ; de nouvelles rencontres seront programmées par la suite.

## Implantation géographique

### Loire Atlantique

Nantes : Maison des confluences, 4 place du muguet nantais, 44200 Nantes

### Maine et Loire

Angers : Espace Welcome CS 80011 4, place Maurice Sailland, 49020 Angers cedex 02

**Contact** : Tél. 02 40 29 14 82 - [www.letempspourtoit.fr](http://www.letempspourtoit.fr)

## Effectif en 2013 : 6 personnes

### 2 chargées de mission

(1 à Nantes, 1 à Angers)

**dédiées à la constitution et à l'accompagnement des duos.** Ces deux postes sont des emplois aidés dans le cadre du dispositif "emploi tremplin pour le territoire", cofinancé par Nantes Métropole (pour le poste de Nantes) et par le département de Maine et Loire (pour le poste d'Angers).

Le financeur principal est la Région Pays de la Loire.

### 1 chargée de mission "Quartiers prioritaires"

Poste créé en juillet 2012, dans le cadre des emplois de solidarité, dispositif d'aide à l'emploi successeur des emplois tremplins pour le territoire.

### 1 chargée de mission "administration et finances"

En charge de la partie administration, gestion, comptabilité, appels à projets, partenariats avec les financeurs.

### 2 nouveaux postes créés en 2013

1 chargée de projet « secteur rural » sur Nantes

1 chargée de projet « quartiers prioritaires angevins »



# L'habitat partagé intergénérationnel et solidaire

## Principe

**Faire cohabiter des générations et leurs projets.**

**Un toit contre une présence régulière et rassurante la nuit**

L'habitat partagé offre aux personnes âgées une alternative aux choix classiques qui s'offrent habituellement à elles : vieillir seul chez soi ou entrer en institution.

Par sa simple présence durant la nuit, l'hébergé vient compléter l'action des professionnels et soulager les aidants naturels, en particulier la famille.

**Un échange solidaire, sans paiement de loyer.**

L'hébergé s'engage sur des temps de présence réguliers la nuit, sur la semaine, voire le week-end et les vacances. L'hébergé prend uniquement en charge sa consommation d'eau, de gaz et d'électricité. Il ne verse aucun loyer.

L'hébergeur s'engage sur la mise à disposition d'une chambre

## A qui s'adresse l'habitat partagé ?

**1. L'hébergeur** (deux profils)

**Des personnes seules, fragilisées**, et qui ont besoin, pour rester chez elles dans de bonnes conditions de sécurité, d'une simple présence rassurante, surtout la nuit

3 hébergeurs sur 4 sont des femmes  
Ils ont en moyenne 86 ans. la plus âgée 102 ans  
Un tiers a plus de 90 ans !

**ou Des familles**, dont le quotidien peut être facilité du fait de la simple présence d'un autre adulte au domicile, en particulier sur des créneaux horaires courts mais parfois cruciaux, par exemple entre la fermeture de l'accueil périscolaire et l'arrivée tardive du parent.

**2. Les Hébergés**

Il s'agit de personnes ayant besoin et envie de se loger de manière différente et économique dans la région nantaise ou angevine.

Ils sont engagés dans un projet spécifique de formation, reconversion, insertion, réinsertion, d'apprentissage ou d'études.

84% sont des femmes  
Ils ont en moyenne 32 ans. La plus jeune a 18 ans, la plus âgée 69  
71% sont étudiants ou en formation professionnelle  
26% sont en mobilité professionnelle

**Profil des duos constitués**

26 % vivent en centre-ville

39% dans les communes limitrophes

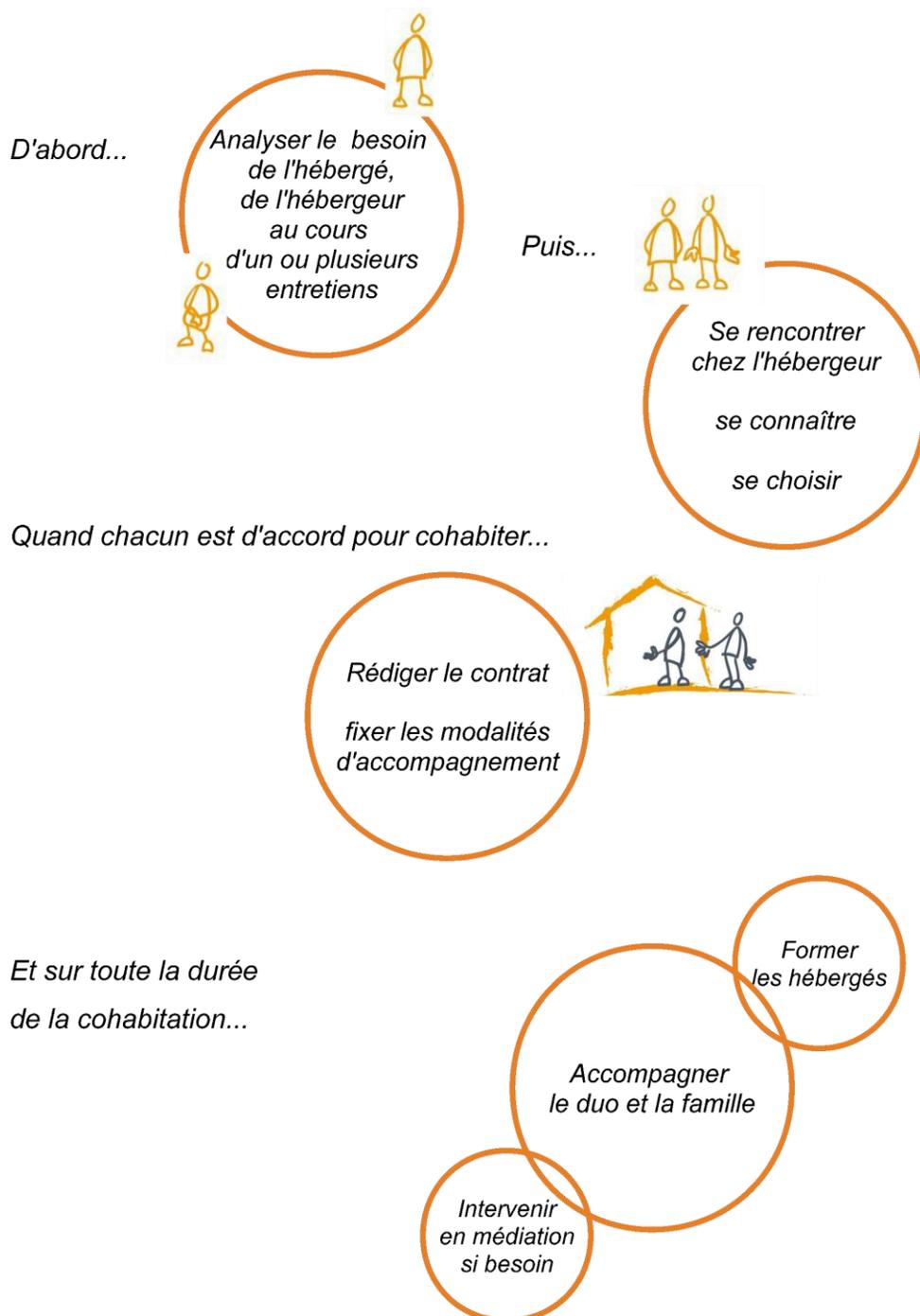
35 % en dehors de l'agglomération

Leur nombre a dépassé les 500 fin 2012

## Comment ça marche ?

Au quotidien, l'association rencontre les personnes intéressées, étudie leur profil, leurs disponibilités, effectue des contrôles de référence, organise les rencontres hébergeurs/hébergés, rédige et fait signer les documents contractuels fixant les conditions et modalités de cohabitation, et enfin accompagne les duos constitués pendant toute la durée de l'hébergement. Elle assure si nécessaire un rôle de médiateur.

En travail de fond, pour encourager le changement culturel requis pour que cette nouvelle forme d'habitat partagé fonctionne, *Le temps pour toiT* mène régulièrement des actions de sensibilisation des publics, institutionnels et professionnels.



# Politique tarifaire

Le tarif est modulé en fonction du niveau de présence demandé par l'hébergeur. Chaque adhérent contribue au service.

Fourchette de prix

Pour l'hébergeur : 0 à 2 500 € sur 10 mois, soit 250 € mensuel

Pour l'hébergé : 400 à 1000 € sur 10 mois, soit 40 à 100 € mensuel

Formule	Profil	Présence	Tarif mensuel
<b>1. Classique</b>			
		<b>Présence régulière en semaine</b> 105 à 130 nuits de présence /an	
Hébergeur	<b>Autonomie ou prise en charge familiale est bonne</b>	4 à 5 nuits hebdomadaires, soit en général du dimanche soir au vendredi matin. Absence pendant les vacances scolaires.	<b>90 à 110 € /mois</b> (8 € la nuit) Soit de 900 € à 1100 € sur 10 mois
Hébergé			<b>80 € / mois</b> Soit 800 € sur 10 mois
<b>2. Totem</b>			
		<b>Présence forte</b> Jusqu'à 220 nuits de présence /an	
Hébergeur	<b>Personnes en perte de capacités</b> , nécessitant une veille sur certains aspects de la vie quotidienne (prise des repas, qualité du sommeil). Mais suffisamment autonomes pour que le maintien à domicile se fasse sans suivi et sans aide médicale spécifique.	<b>Présence régulière en semaine, incluant deux week-ends par mois maximum.</b> Absence maximale de 5 à 7 semaines sur 12 mois (vacances salariées).	<b>150 à 250 € /mois</b> (10 € la nuit). Soit 1500 € à 2500 € sur 10 mois
Hébergé	Des personnes qui rentrent peu dans leur famille le week-end .		<b>40 à 60 € /mois</b> Soit 400 à 600 € sur 10 mois
<b>3. Partenaire</b>			
Hébergeur	Personne seule souhaitant s'inscrire dans une action solidaire		<b>0 €</b>
Hébergé	Stagiaire, formation		<b>100 € /mois</b> Soit 1000 € sur 10 mois

# La signature d'une convention entre la ville d'Angers, le CCAS et Le temps pour toiT : un partenariat unique en Pays de la Loire

La Ville d'Angers et le CCAS œuvrent pour accompagner les projets de vie et favoriser les parcours résidentiels. L'habitat est ainsi considéré à Angers comme un réel levier de prévention de la santé, de maintien de l'autonomie et de cohésion sociale.

La Ville apporte un soutien fort aux associations qui agissent sur son territoire pour accompagner leurs actions, assurer dans certains cas leur pérennité ou encourager leur développement. La Ville reconnaît ainsi le rôle des associations dans l'exercice de l'animation, de la prévention et de la solidarité auprès des angevins.

Depuis son implantation à Angers en 2007, l'association « Le temps pour toiT » œuvre aux côtés du CCAS en tant qu'acteur engagé et dynamique au sein des démarches « Mix'âges » et « ville amie des aînés ».

Son expertise intergénérationnelle et sa volonté de développer des réponses d'habitat concertées sur tout le territoire angevin en font un partenaire majeur de la ville d'Angers et du CCAS.

Acteur majeur de la vie de la Cité et de l'économie sociale et solidaire locale, l'association exerce, de par ses statuts, une mission d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement de publics angevins dans le projet de partage d'habitat en intergénération. Son champ d'activité revêt un levier important de cohésion sociale et de maintien à domicile pour les publics âgés

**Afin d'approfondir et d'ancrer dans le temps le partenariat entre la Ville d'Angers, son CCAS et l'association Le temps pour toiT, les différentes parties ont aujourd'hui décidé de signer une convention de partenariat. Une première pour l'habitat partagé en Pays de la Loire !**

3 axes prioritaires de partenariat ont été définis :

*Axe 1 – Favoriser et faire connaître l'offre de chaque partie auprès des usagers et partenaires*

*Axe 2 – Faire rayonner et partager une expertise réciproque*

*Axe 3 – Innover et développer des actions communes en faveur du maintien à domicile, par l'habitat partagé intergénérationnel, notamment dans le parc social*

# Angers, Ville amie des aînés

« Il nous faut accompagner les seniors dans les différentes étapes du vieillissement. Nous devons proposer dès aujourd'hui une Ville adaptée et anticiper les besoins de demain. Cette politique passe par des actions volontaristes en matière de logement évolutif afin de favoriser le plus longtemps possible le maintien à domicile. Et au-delà, nous continuerons à innover en matière d'offres. » Frédéric Béatse, maire d'Angers.

La Ville déploie depuis de nombreuses années des actions en faveur de la qualité de vie des quelque 30 000 Angevins de plus de 60 ans. La ville possède un cadre de vie équilibré qui prend en compte la question du vieillissement, avec une offre de transports accessible, des initiatives d'adaptation au logement, une offre de logements collectifs, un accompagnement de la perte d'autonomie, un fort engagement citoyen des aînés, une activité culturelle et de loisirs pour tous. De nombreuses associations viennent également conforter cette offre riche.

En 2009, un Angevin sur cinq avait plus de 60 ans. En 2020, ce sera un sur trois. Et au sein de cette population, celle des plus de 85 ans va plus que doubler. La question du très grand âge est donc un défi en soi : celui de l'accompagnement de la perte d'autonomie, un enjeu majeur pour la collectivité, la personne elle-même et ses proches.

Il faut donc plus que jamais anticiper les besoins et les services à proposer. C'est pourquoi la Ville a rejoint en 2012 la démarche "ville amie des aînés" de l'organisation mondiale de la santé (OMS). En découle un recensement de tout ce qui se fait à Angers à destination des retraités : accessibilité des espaces extérieurs, transports, habitat, participation à la vie de la ville, information, accès aux droits, emploi, santé... Ce vaste chantier complète le travail d'observation gérontologique engagé par le CCAS depuis déjà dix ans. L'analyse de toutes ces données a abouti à l'élaboration d'un plan d'actions afin de préparer la ville au défi démographique du grand âge. L'objectif final est évidemment de permettre à un maximum d'Angevins de profiter d'un vieillissement actif dans leur ville, tout en étant en bonne santé.

## Un rapprochement naturel avec Un temps pour toiT

Dans le cadre de la démarche « Ville amie des aînés », la Ville d'Angers et le CCAS engagent une réflexion autour de l'habitat partagé avec l'association « Le temps pour toiT ». L'association « Le temps pour toiT » est un acteur engagé et dynamique au sein de la démarche angevine « Ville amie des aînés ». Son expertise et sa volonté de développer de nouvelles réponses d'habitat concertées et tournées vers des publics prioritaires (locataires du parc social) et des territoires cibles (quartiers prioritaires), en font un partenaire majeur.

Ainsi, la Ville d'Angers, le CCAS et l'association ont souhaité définir le contour de leur collaboration et l'engagement de chacun via une convention autour de trois axes clés :

- > Développer des actions communes en faveur de l'habitat intergénérationnel,
- > Favoriser la connaissance de l'offre de chaque partie auprès des usagers et partenaires,
- > Partager une expertise autour du maintien à domicile.